Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

DIRECTION
Vie de la Cité – Accès aux Services Publics
Et aux Ressources Internes

Direction de la Commande Publique

Affaire suivie par Mme Déborah CARUSO
Rédacteur Principal de 1ère classe

LG/DC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216204982-20250918-DEC2025-281-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/09/2025

NOMENCLATURE : 01 - 01

DECISION RELATIVE A LA PASSATION D'UN AVENANT N°1 RELATIF A L'ACCORD-CADRE « MAINTENANCE DES AIRES DE JEUX ET DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA VILLE DE LENS » - LOT N°1 : MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES AIRES DE JEUX - AS21054

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération en date du 25 Mai 2020 relative à l'application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2025-1145 du 25 juin 2025 portant délégations à des adjoints au Maire,

Vu le code de la commande publique et en particulier les articles R 2194-1 et R2194-7 du Code de la Commande Publique,

Vu la décision 2022-82 en date du 4 mars 2022, portant attribution du contrat de maintenance des aires de jeux et des équipements sportifs de la Ville de Lens – AS1054, Lot n°1 : Maintenance et entretien des aires de jeux, à la société RECRE ACTION, dont le siège social se situe 6 avenue Bernard de Jussieu – 77 700 SERRIS,

Vu le Cahier des Clauses Administratives Particulières, et en particulier son article 4.2.1,

Considérant que de nouveaux besoins ont été émis au sein des services de la Ville de Lens notamment dans le cadre de la création de deux nouvelles aires de jeux situées Parc Jean Cocteau et Plaine du Quercy,

Considérant par conséquent la nécessité d'acter les nouveaux prix unitaires au Bordereau des Prix Unitaires, non initialement prévus,

Décision n° 2025 – 281

DECIDE

ARTICLE 1 : D'autoriser la signature de l'avenant n°1 à l'accord-cadre à bons de commande relatif à la maintenance des aires de jeux et des équipements sportifs de la Ville de Lens, lot n°1 : Maintenance et entretien des aires de jeux, avec la société **RECRE ACTION, dont le siège social se situe 6 avenue Berard de Jussieu – 77 700 SERRIS.**

Aussi, il est acté et ajouté au Bordereau des Prix Unitaires les nouveaux prix unitaires suivants :

N° DE PRIX	DESIGNATION	UNITE	Prix unitaire € HT	Prix unitaire € TTC
1 MAINTENANCE PREVENTIVE (ENTRETIEN)				
1.1 DIAGNOSTIC VISUEL ET CONTROLE FONCTIONNEL				
1.1.22	Trampoline	Unité	21.14	25.37
1.1.23	Balançoire multi-places	Unité	23.26	27.91
1.1.24	Tyrolienne	Unité	29.60	35.52
1.1.25	Panneau ludique	Unité	15.86	19.03

ARTICLE 2 : Le montant maximum par période du contrat, fixé à 74 000€ HT, reste inchangé.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité, l'accès aux Services Publics et Ressources Internes ainsi que Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).

VILLE DE LENS - PAS-DE-CALAIS
MAIRIE

Fait en l'Hôtel de Ville, le 17/09/2025

Pour Le Maire
L'adjoint

Pierre MAZURE